

DECISION N°02/2024

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU BUREAU DU
12 DECEMBRE 2023**

Séance du 13 février 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 18

Date de convocation :
16 janvier 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la commission « Agriculture - Cheval », Patrice URVOY, Président de la commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Il est proposé au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant pouvoir	7

Etaient présents: François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, Martine BORGEO (en visioconférence), Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET.

Avaient donné pouvoir: Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VAN EUW à Didier DAGONET, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE à Patrice MARCHAND, Michel MANSOUX à Thierry BROCHOT, Anne LEFEBVRE à Corry NEAU.

Etaient absents: Gil METAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Patrice ROBIN, Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également: Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Marie STURMA, Chargée de mission « Agriculture » au PNR, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission « Ecologie, environnement » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 22 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 22 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Claire GOUDOUR étant bloquée dans des embouteillages, Monsieur MARCHAND propose de démarrer l'examen des points à l'ordre du jour par la mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.

3 - MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE – Plantation d'arbres fruitiers palissés au cœur des jardins familiaux

La commune de Saint-Martin-du-Tertre a sollicité le PNR pour planter des arbres palissés au sein des jardins familiaux.

- Le montant des devis est de 3 505,31 € HT €
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 804 €.

Monsieur HARLE d'OPHOVE demande combien d'arbres seront plantés. Marie STURMA répond 29 pommiers verriers.

Monsieur HARLE d'OPHOVE trouve le montant élevé.

Marie STURMA précise qu'il s'agit d'arbres palissés et que le devis comprend les fournitures.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que, malgré tout, le devis lui semble cher.

Monsieur MARCHAND demande si le dossier est passé en commission. Sylvie CAPRON répond que oui et que la commission n'a pas fait d'observation.

Monsieur MARCHAND propose d'être vigilant les prochaines fois sur les montants des devis.

Commune de MORTEFONTAINE – arrachage d'une haie de lauriers à Montaby

Dans le cadre des travaux menés dans le hameau de Montaby, la commune présente un devis pour l'arrachage d'une haie de lauriers :

- Le montant du devis est de 1 100 € HT €
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 880 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les demandes et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.

4 – AVIS SUR LE PLU DE BARBERY

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur ROLAND, Maire de BARBERY.

Il passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation du projet d'avis.

Il précise que la révision du PLU a notamment pour objet de permettre l'extension de l'entrepôt LIDL (zone IAUe).

Claire présente le projet de courrier. Elle explique qu'il propose un avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations.

Elle explique que la réserve concerne le règlement de la zone IAUe et qu'il est demandé notamment :

- De limiter l'emprise au sol à 40% ; ce qui permet la construction du bâtiment mais bloque d'éventuelles évolutions non souhaitées
- De fixer un taux de pleine terre pour garantir le maintien des cordons végétaux
- De ne faire figurer qu'un seul schéma de la zone dans le cahier des OAP
- D'inscrire une frange boisée plus épaisse (50m) le long de l'ancienne voie ferrée
- D'imposer des panneaux photovoltaïques en toiture et/ou une toiture végétalisée
- D'imposer la mise en œuvre de zones de stationnement des véhicules légers désimperméabilisés tout en respectant les réglementations ICPE, suffisamment plantés et équipés en partie d'ombrières intégrant un procédé de production d'EnR.

Elle ajoute que les recommandations concernent :

- Le règlement graphique qui comprend deux documents dont le découpage induit l'absence de plan de zonage complet de la zone IAUe (une partie du site peut être vue sur le plan 4a et l'autre partie sur le plan 4b). Il est recommandé que le bureau d'études revoie le découpage pour faire figurer le site du Pommelotier en entier sur un plan à la même échelle que le village.
- Les plantations notamment sur le merlon : il est recommandé d'être particulièrement attentif à la qualité des plantations (récupération des eaux de pluie de toiture et de parking de façon à irriguer les plantation, essences adaptées...).

Monsieur ROLAND explique que la commune a dialogué avec les porteurs de projets pendant 2 ans. Il souligne qu'il s'est appuyé sur les préconisations techniques du PNR et sur celles de l'architecte conseil de la DDT. Il indique qu'il a obtenu beaucoup d'améliorations : abaissement significatif et encaissement du bâtiment, végétalisation importante...

Claire GOUDOUR indique qu'elle a trouvé le projet effectivement très qualitatif.

Monsieur MARCHAND note que ce projet d'avis vise à garantir la qualité du projet et de la zone sur le long terme sans oblitérer la réalisation du projet. Il souligne que le projet d'avis soumis est favorable.

Concernant le taux de pleine terre, Monsieur ROLAND observe que le merlon est classé en zone N, ce qui garantit sa pérennité.

Concernant le cordon végétal le long de l'ancienne voie ferrée, il explique que la voie ferrée constitue déjà un écran boisé.

Claire GOUDOUR indique que le schéma cyclable de la Communauté de communes prévoit une voie verte sur l'emprise de cette ancienne voie ferrée, d'où la demande de renforcer la bande boisée.

Monsieur ROLAND répond que cette voie ferrée est privée, que ce projet ne devrait pas voir le jour avant de nombreuses années et que, probablement, le passage se fera sur un chemin qui se trouve hors de l'emprise de la voie ferrée.

Monsieur DROUIN souligne que cette voie verte reliant Senlis à Crépy-en-Valois est un beau projet sur lequel les associations travaillent depuis longtemps.

Monsieur MARCHAND juge que le Département pourrait tout à fait s'intéresser à cet axe et que l'expropriation est possible. Il affirme qu'il ne faut pas hypothéquer cette voie verte.

Monsieur HARLE D'OPHOVE indique que les anciennes emprises ferrées constituent des réservoirs de biodiversité, pas toujours compatibles avec un usage en voie verte.

L'ensemble des membres du Bureau affirment qu'il faut exiger que Lidl prévoit des panneaux photovoltaïques sur la toiture de son nouveau bâtiment.

Monsieur URVOY explique que l'entrée des camions va se faire sur la petite route de Borest, peu adaptée à la circulation des poids lourds. Par ailleurs, il explique que la sortie de tous les camions se fera par le rond-point existant ; ce qui risque de générer des embouteillages. Il ajoute que le Conseil municipal de Montépilloy a voté défavorablement, pour cette raison.

Monsieur ROLAND indique que Lidl est prêt à financer un rond-point sur la route départementale mais qu'il a obtenu un refus catégorique des services du Département.

Monsieur MARCHAND s'étonne de cette position et se renseignera. Il est demandé si les parkings prévus seront suffisants.

Monsieur ROLAND répond que oui, que la surface de parkings est supérieure à celle de la plateforme Amazon à Senlis.

Monsieur URVOY souligne que la plateforme de Lidl ne pose pas du tout les mêmes problèmes qu'à Senlis, que le flux est continu et qu'il n'y a pas de stockage de camions.

Monsieur HARLE D'OPHOVE demande s'il ne faudrait pas mieux conforter les zones logistiques existantes plutôt que de les disséminer. Il regrette le mitage des territoires avec la multiplication des surfaces dédiées à la logistique, qu'il compare au développement des éoliennes.

Monsieur MARCHAND répond qu'il est entièrement d'accord avec ce constat mais que, dans le cas présent, il s'agit de l'extension d'un bâtiment déjà existant.

A l'unanimité, les membres du Bureau adoptent le projet d'avis présenté.

5 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BÂTIMENTS AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau a apporté des modifications au règlement du fonds sur les points importants suivants : consultation du Comité de pilotage en amont du dépôt du permis de construire et non dissociation de l'habitation avec le bâtiment agricole.

Il ajoute qu'une nouvelle modification du règlement du fonds est proposée.

Il explique qu'il est proposé d'inclure qu'un projet de construction, lié à un permis de construire, ne pourra bénéficier que d'une aide financière unique, au titre de l'étude architecturale, au titre des travaux sur les bâtiments (surcoût de construction) et au titre de l'aménagement des abords. Il explique qu'une seconde demande de subvention pour le même projet, répondant au même permis de construire, ne pourra plus faire l'objet d'aide financière, sur l'un de ces volets, de la part du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Il trouve cette proposition de la Commission très sage.

Monsieur DE MOUSTIER affirme que l'aide du PNR n'est pas une aide financière mais une aide paysagère et que celle-ci ne se découpe pas.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent cette modification du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

6 - MOBILISATION DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES ET/OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Marie STURMA pour la présentation du projet.

Marie STURMA rappelle que les Ecuries de Pontarmé, représentées par Carole SANS, a sollicité une aide du Parc naturel régional pour l'intégration paysagère d'un haras à Pontarmé, en octobre 2021, au titre de l'étude architecturale et paysagère et au titre des travaux sur les bâtiments et qu'une aide financière de 18 698 € a été attribuée.

Elle explique que la présente demande d'aide financière concerne l'aménagement des abords du futur haras, à savoir 5 820 €, correspondant à 80% du montant des travaux d'aménagement des abords estimés à 7 275 € HT sur la base des devis fournis.

Elle précise que le projet a été examiné lors de la Commission Agriculture-cheval – sous-groupe « bâtiments agricoles » du jeudi 7 décembre 2023 et qu'il a reçu un avis favorable.

Madame NEAU demande où se situe ce haras à Pontarmé. Sylvie CAPRON répond derrière le château.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'aide financière aux Ecuries de Pontarmé, au titre de l'aménagement des abords et décident de mobiliser le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

7 - MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR UNE EXPERTISE ECOLOGIQUE COMPLEMENTAIRE SUR LE FONCIER DE 7 ENTREPRISES AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CARON rappelle que, dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale menée sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, le PNR a proposé d'inclure un bureau d'études en écologie (AUDICCE) pour accompagner la CCI sur l'enjeu de biodiversité.

Elle rapporte que la mission d'AUDICCE a permis la rédaction de 4 diagnostics écologiques : un diagnostic à l'échelle des zones d'activités, depuis la voie publique et 3 diagnostics d'entreprises qui l'ont sollicité.

Elle explique que, suite au questionnaire adressé par la Chambre de Commerce et d'Industrie aux entreprises, 7 autres entreprises ont demandé à bénéficier de la réalisation d'un diagnostic écologique, et qu'il est donc proposé de continuer le travail engagé avec le bureau d'études pour réaliser ces 7 diagnostics.

Monsieur MARCHAND note que l'intervention est chiffrée à 15 792 TTC. Il demande quels sont les types d'entreprises qui ont sollicité le PNR pour ce diagnostic.

Sylvie CAPRON répond que ce sont essentiellement des entreprises qui ont du foncier et donc des espaces verts.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident d'engager cette expertise écologique supplémentaire et de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

8 - MOBILISATION DU FONDS « EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES » POUR LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE (MISE A JOUR DU LOGICIEL GEONATURE ET DE SES DIFFERENTS MODULES).

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CAPRON rapporte qu'une première mouture d'un atlas de la biodiversité numérique a été mis en place en 2021 à l'occasion d'un stage de fin d'étude, avec le logiciel open source Geonature mais qu'il manquait alors un accès à l'ensemble des données naturalistes compilées par les différents organismes sur le territoire (sous forme de flux de données, actualisables à volonté).

Elle explique qu'aujourd'hui, le PNR dispose de l'ensemble des données faune et flore actualisées en continu sur le territoire côté Haut-de-France et devrait obtenir un accès aux données côté francilien au premier trimestre 2024.

Elle ajoute toutefois qu'il est nécessaire de moderniser l'environnement logiciel de l'Atlas de la biodiversité et qu'il est donc proposé de faire appel à un spécialiste de ce logiciel afin de garantir une mise à jour sécurisée et optimisée de Geonature et de ses différents modules.

Monsieur MARCHAND note que cette mise à jour s'élève à 2 250 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident d'engager cette mise à jour et de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

9 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE EXPERTISE COMPLEMENTAIRE EN VUE D'UN PROJET DE REPRISE PAR LA COLLECTIVITE DU DOMAINE DES TROIS CHATEAUX A COYE-LA-FORET

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CAPRON rapporte que les Trois Châteaux, situés à Coye-la-Forêt, est un domaine de 32 hectares, dont 15 000 m² habitables, qui accueillait jusqu'en 2018 une école pour des enfants issus de familles en difficulté. Elle ajoute que le domaine est la propriété de la Ville de Paris qui cherche à le vendre.

Elle explique que la commune de Coye-la-Forêt, en lien avec l'Etablissement public foncier local de l'Oise, étudie la possibilité d'acquérir ce domaine pour y développer un projet, et qu'elle a donc commandité une première étude d'opportunité, menée en concertation avec les habitants et réalisée par l'Hermitage, qui a proposé des pistes de valorisation.

Elle ajoute qu'afin de poursuivre la faisabilité de cette reprise et la négociation avec la Ville de Paris, des expertises complémentaires sont nécessaires.

Elle indique que le PNR a été sollicité par la commune de Coye-la-Forêt pour porter des expertises complémentaires, en particulier une analyse des espaces forestiers, un recensement des porteurs de projets locaux suite aux pistes de valorisation identifiées, une formulation globale de l'aménagement du domaine, la rédaction d'une proposition juridique servant de base aux futurs actes notariés.

Elle précise que le montant de cette mission s'élève à 8 450 € HT.

Monsieur DESHAYES explique que le domaine comprend 28 hectares de forêt et que le projet comporte un volet biodiversité important (gestion des espaces boisés, réhabilitation d'anciens milieux humides...) pour lequel l'aide du PNR lui paraît importante.

Thibaud DAUMAL confirme que le domaine possède un patrimoine écologique intéressant.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette mission et décident de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

10 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2024 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional est la structure animatrice en charge de la mise en œuvre des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Évaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il présente le programme d'actions proposé pour 2024, qui s'inscrit dans la continuité de l'animation des dernières années et couvre les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires ;
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques : suivi de l'Engoulevent d'Europe, cartographie d'habitats, inventaires floristiques et faunistiques, suivi du pâturage en forêt d'Ermenonville ;
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du PNR, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000 ;
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites.

Monsieur MARCHAND précise que le Parc naturel régional sollicitera le concours de bureaux d'étude pour assurer une partie de cette animation (notamment les suivis scientifiques et techniques).

Il précise que ce programme d'actions est financé par l'Europe et la Région.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de valider le programme d'actions et le plan de financement 2024 et de solliciter la Région et l'Europe.

A l'unanimité, le Bureau valide le programme d'actions et le plan de financement 2024 et autorise le Président à solliciter les partenaires.

11 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND explique que la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) de la section de fonctionnement du budget principal qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année ou devant être rattachées.

Il ajoute en effet qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif.

Il explique qu'il est proposé de transférer du compte 022 Dépenses imprévues un montant de 15 000 € au bénéfice du chapitre 011.

A l'unanimité, le Bureau valide cette décision modificative.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Monsieur HARLE D'OPHOVE explique qu'il est très inquiet de la fonctionnalité du passage faune mis en service au-dessus de l'Autoroute A1. Il rapporte que le suivi effectué par la Fédération des Chasseurs montre que cet ouvrage n'est pas emprunté et qu'une des raisons est la mise en place de barrières anti intrusion motos et quads qui empêche le passage des grands animaux.

Il précise qu'il a interpellé la SANEF mais que rien ne se passe. Il demande au Président d'intervenir lui-aussi auprès de la SANEF pour que ces barrières soient enlevées ou modifiées.

Monsieur MARCHAND acquiesce à cette proposition d'intervention.

Monsieur DE MOUSTIER interpelle le Bureau au sujet du projet de maison d'arrêt située à Berne-sur-Oise, en limite proche de la commune de Boran-sur-Oise.

Il explique que des réunions sont organisées en mairie de Berne-sur-Oise, que le projet montré est un projet clé en main sans prise en compte du contexte local et que le projet présente des caractéristiques qui auront un impact paysager très fort sur cette plaine encore préservée.

Monsieur MARCHAND indique que le PNR n'est pas invité mais propose que les élus de BORAN-SUR-OISE se fassent accompagner d'un membre de l'équipe du PNR à ces réunions.

Constatant qu'il n'y a plus de question, il lève la séance à 20H30 en invitant les membres du Bureau à se rendre au Comité syndical qui a lieu à la suite.

Le Président,



Patrice MARCHAND

Le secrétaire de séance,



Yves CHERON